



## **AFRIQUE/TANZANIE - Quel engagement du gouvernement en faveur de l'interdiction de l'exploitation des mineurs dans les mines d'or ?**

Dodoma (Agence Fides) – Le travail des mineurs dans les mines d'or est l'une des plus lourdes plaies qui frappe la Tanzanie. Les enfants qui sont employés dans les mines en question sont des orphelins ou vivent dans des conditions précaires, ayant souvent moins de 8 ans. Non seulement, ils doivent supporter des travaux physiquement lourds mais ils risquent également de s'empoisonner vue la toxicité des vapeurs de mercure qui attaquent directement le système nerveux central, pouvant causer des handicaps permanents. Bien que dans le pays existent des lois qui interdisent l'exploitation des enfants, ces dernières ne sont pas respectées. La dénonciation parvient de l'ONG Human Rights Watch (HRW). La plupart des adultes ne connaît pas les risques pour la santé encourus par ceux qui travaillent dans les mines en question et les services sanitaires tanzaniens ne sont pas en mesure de diagnostiquer et de soigner les intoxications dues au mercure. A faire les frais de la situation, est également l'instruction de ces jeunes travailleurs qui n'ont pas le temps de fréquenter l'école et sont attirés par le gain. Souvent, il arrive également que des fillettes fréquentant les zones voisines des gisements soient victimes d'agressions sexuelles et du trafic d'êtres humains ayant pour but l'exploitation sexuelle. HRW a rappelé au gouvernement que le pays a ratifié de nombreux accords internationaux relatifs à la défense des droits de l'enfant. En janvier 2013, la Tanzanie a également contribué à rédiger un nouveau traité visant à la réduction de l'exposition au mercure, à laquelle sont soumis les habitants des zones voisines des mines, traité qui est soutenu par 140 autres gouvernements et sera adopté d'ici le mois d'octobre. L'or extrait des mines tanzaniennes a comme principales destinations les Emirats arabes unis, la Confédération helvétique, l'Afrique du Sud, la Chine et le Royaume-Uni qui en sont également exportateurs. (AP) (Agence Fides 03/09/2013)